



Rennes, le 31 octobre 2005

Monsieur le Directeur Général,

Le 13 octobre s'est tenue la désormais "traditionnelle" réunion d'automne de la Commission Carrières dont le principal point à l'ordre du jour consiste, après avoir examiné les résultats de la campagne de mobilité du 2<sup>ème</sup> semestre, en une discussion sur les demandes d'emploi à classer en priorité, cette discussion étant destinée à éclairer les arbitrages définitifs de la Direction pour la campagne de recrutements de l'année suivante (le cas échéant en faisant apparaître des désaccords sur les pré-arbitrages).

Nous avons tout d'abord constaté que les informations transmises aux membres de la commission étaient incomplètes : absence du tableau des effectifs, des listes de CDD de tous types travaillant actuellement au Cemagref, du tableau (pourtant promis) de suivi des doctorants arrivés ou arrivant en fin de contrat, ainsi que du PV du CTPL du groupement de Lyon.

Contrairement aux autres années, la commission n'a eu droit à aucune information sur les réunions de programmation 2006 tenues en septembre, sur la manière dont les demandes d'emplois émanant des TR / UR / services d'appui à la recherche y avaient été traitées (et en particulier les réponses aux préoccupations exprimées dans les CTPL et le CTPS) et sur les priorités qui en avaient été dégagées à ce stade par la Direction (absence de communication du pré-arbitrage sur les postes). Quant aux résultats de la campagne de mobilité du 2<sup>ème</sup> semestre 2005, ils ont été traités en coup de vent, à partir de documents incomplets (pas d'avis de l'administration mentionné sur la moitié des candidatures reçues) et apparemment impossibles à compléter en séance, aucun représentant de l'administration ne disposant des informations..

Jamais les représentants du personnel n'avaient participé à une réunion de commission carrières aussi mal préparée et jamais il n'avait été aussi clairement évident que tout cela était considéré comme sans importance : manifestement les documents transmis par le SRH aux membres de la commission carrières ne semblent pas être les documents de travail utilisés dans l'instruction des dossiers par la Direction ; ils semblent produits uniquement pour le jour de la commission carrières, pour "faire plaisir aux syndicats" ! et donc peu importe qu'ils soient incomplets voire erronés... (quel mépris à la fois pour le travail des agents du SRH et pour les représentants du personnel !)

Nous faisons le désagréable constat que le SRH (voire même le secrétaire général) sont déconnectés du processus de décision de l'Etablissement et du même coup les instances de concertation qui se situent à ce niveau : on l'a vu sur ce dossier des ouvertures d'emploi 2006, mais on l'avait vu aussi sur les décisions de réorientations d'activités du PS et leurs conséquences pour les personnels, on le voit encore et toujours pour les thésards, dont les fins de thèse sont honteusement gérées malgré les engagements de principe qui avaient été pris. Le seul et unique groupe de décision qui existe au Cemagref, constitué du Directeur Général, des chefs de départements, de la Direction Scientifique et du Comité de Direction élargi, instruit les dossiers en circuit fermé, de façon disjointe du travail qui se fait au SRH et sans s'appuyer aucunement sur les débats dans les instances de concertation (même lorsque des problèmes précis ont été pointés par les CTPL sous forme de motions, le Secrétaire Général ne semblait pas en avoir connaissance, c'est dire à quel point ces motions ont dû être longuement évoquées dans les réunions de programmation !).

Dans ces conditions les réunions DG-OS présidées par le SG deviennent vides de sens, de même que les réunions de la Commission Carrières ; les réunions des CTP Locaux qui devaient servir à faire "remonter" les besoins en emplois jugés prioritaires ne servent plus qu'à faire des simulacres de concertation puisque les compte-rendus de débat qui en sont faits ne sont pas utilisés (et probablement même pas lus !).

D'ailleurs personne n'a éprouvé depuis, le besoin de transmettre aux membres de la commission carrières le résultat des arbitrages sur les ouvertures de postes 2006 effectués lors de la réunion du CDE du 18 octobre. Lors de la réunion du 13 octobre, malgré la difficulté à se positionner en l'absence d'éclairage sur les pré-arbitrages, les représentants du personnel avaient quand même pris des positions fortes et unanimes sur des points précis :

- ils ont réaffirmé la nécessité d'ouvrir des postes de titulaires là où manifestation des CDD étaient utilisés pour remplir des tâches permanentes, avec exemples à la clé (voir aussi les déclinaisons dans les PV et les motions de CTPL)

- ils ont manifesté leur opposition à ce que soient localisés au groupement d'Aix-en-Provence les postes nouveaux destinés à l'équipe "écosystèmes lacustres" actuellement localisée à Montpellier : cette équipe - dont rien ne justifie la délocalisation à Aix - doit rester à Montpellier et être renforcée sur place

- ils ont manifesté leur opposition au non-renouvellement du détachement de Marie-Dominique Ribéreau-Gayon (ADBX) et son "remplacement", contre l'avis de l'équipe, par l'accueil d'un autre scientifique.

Ces positions ont-elles été répercutées en CDE et comment en a-t-il été tenu compte dans les arbitrages ? Nous réclamons la communication des arbitrages, et une réponse motivée sur les deux points soulevés ci-dessus. Nous réclamons également le calendrier prévisionnel de la campagne de recrutement 2006 dans lequel nous souhaitons que les étapes de concertation en commission carrières (examen des mobilités, examen du nombre de postes affectés aux différentes voies de recrutement - concours externes, internes et tour extérieur) soient respectées. Mais vous comprendrez, vu ce qui précède, que nous vous demandions de présider vous-même la réunion de la prochaine commission carrières.

D'une manière générale, et tant que vous n'aurez pas pris les moyens de réintégrer le travail fait au sein des instances de concertation dans le véritable circuit de décision de la Direction, nous ne nous rendrons qu'à des réunions que vous présiderez.

Dans un contexte en forte évolution tant budgétaire que législatif, nous souhaitons être tenu informés des projets d'avenir de l'établissement :

- si le budget est discuté lors de la réunion de "Pré-CA" qui aura lieu le 9 novembre, nous voulons connaître ses conséquences sur le budget 2006 dans les jours qui suivent.

- si le Cemagref cherche à se re-positionner dans la grande arène que devient aujourd'hui le secteur de la recherche du fait de la mise en place de la nouvelle loi d'orientation et de programmation de la Recherche, de la course au financement par l'ANR et de la mise en place des Instituts Carnot, nous souhaitons que vous nous présentiez votre projet pour l'Etablissement et nous souhaitons pouvoir en débattre.

Il est indispensable qu'une réunion ait lieu au cours de la semaine du 14 au 18 novembre afin de nous permettre d'étudier ces projets et d'élaborer des positions avant les grands rendez-vous que sont le CTPC du 22 novembre et le CA du 24 novembre, où ces questions ne manqueront pas d'être à l'ordre du jour.

Dans le cas contraire les représentants du personnel au CTPC et au CA devront adopter une attitude et des motions de défiance envers la direction de l'établissement.

Pour l'intersyndicale SUD Recherche EPST / FO / CGT du Cemagref

V. LOUVEAU